

COMPTE RENDU
de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL du 27 février 2017

(Exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 27 février 2017 à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de La Ravoire dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick MIGNOLA, maire.

Présents :

Monsieur Patrick MIGNOLA,
Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Chantal GIORDA,
Monsieur Jean-Michel PICOT,
Madame Françoise VAN WETTER,
Monsieur Thierry GERARD,
Madame Joséphine KUDIN,
Monsieur Frédéric BRET,
Monsieur Jean-Louis LANFANT,
Madame Karine POIROT,
Monsieur Maxime SIEYES,
Madame Christelle CHALENDARD,

Monsieur Denis JACQUELIN,
Monsieur Gilbert DUBONNET,
Madame Isabelle CHABERT,
Monsieur Philippe MANTELLO,
Madame Aya N'GUESSAN,
Monsieur Julien MONNET,
Madame Sophie MUZEAU,
Monsieur Yves MARECHAL,
Madame Viviane COQUILLAUX,
Monsieur Robert GARDETTE,
Monsieur Gérard BLANC,
Madame Brigitte BEL.

Absents représentés :

Conformément à l'article L.2121-20 du CGCT ont donné pouvoir de voter en leur nom :
Monsieur Alexandre GENNARO à Monsieur Patrick MIGNOLA,
Madame Angélique GUILLAND à Madame Karine POIROT,
Madame Maud GALLICE à Monsieur Marc CHAUVIN,
Madame Claire YAKOUB à Madame Chantal GIORDA,
Madame Stéphanie ORR à Monsieur Thierry GERARD.

Convocation du Conseil municipal envoyée le mardi 21 février 2017.
Affichage de la convocation le mardi 21 février 2017.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com

Le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Frédéric BRET comme secrétaire de séance :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau tableau des effectifs du personnel communal arrêté à la date du 1^{er} mars 2017.
- **DECIDE**, à l'unanimité, l'indemnisation des congés annuels d'un agent suite à son décès.
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les termes de l'avenant à la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels à intervenir avec le Centre de Gestion de la Savoie.
- **DEMANDE**, à l'unanimité, au SDES d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue Dugesclin et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ainsi que l'annexe "prévisionnelle".
- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités de fonction versées aux élus, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :
 - Maire : 40,50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
 - Adjoints : 13,32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;
 - Conseillers délégués (2 délégations) : 13,32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;
 - Conseillers délégués (1 délégation) : 12,57 % de l'indice brut terminal de la fonction publique;
 - Conseillers municipaux : 2,04% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire préalable au vote du budget primitif de l'exercice 2017.

Le Maire,



Patrick MIGNOLA.

Hôtel de ville

Boîte Postale 72
73491 La Ravoire cedex
Tél. 04 79 72 52 00
Fax 04 79 72 74 84
www.laravoire.com